

**Objet : Demande de financements du chantier de restauration de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg**

N° : VA\_DEC2021\_203

Service : Culture

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°VA\_DEL2017\_189 relative à l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'architecte V. Brunelle et la Délibération N° VA\_DEL2020\_38 relative à l'autorisation de signer le marché de travaux pour la restauration des façades, charpentes et couvertures de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg. Vu la délibération n°VA\_DEL2021\_5 relative à la validation des plans de financements pour la restauration de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg

**décidons**

de solliciter les aides financières de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL), la DRAC, du Département du Nord (pour la partie portail), de l'association Sauvegarde de l'art français et de la Région des Hauts de France pour mener à bien la restauration de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg conformément aux plans de financements ci-joints. L'église est protégée au titre des Monuments Historiques par une inscription et son portail monumental par un classement. Le patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques est susceptible d'être subventionné à différents taux en fonction du type de protection par divers partenaires. Le montant total prévisionnel des travaux et maîtrise d'œuvre tout confondu s'élève à 2 149 667,90 euros HT (2 579 601,48 euros TTC). Le montant total prévisionnel du projet travaux de restauration en dehors du portail classé et maîtrise d'œuvre s'élève à 2 139 172,90 euro HT (2 567 007,48 euros TTC). Le montant total prévisionnel de la restauration du portail d'entrée classé au titre des Monuments Historiques s'élève à 10 495 euros HT (12 594 TTC).

Imputation comptable : 2138 020 2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.4.2 Patrimoine culturel

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 25 mai 2021

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180058-AU-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 2 juin 2021



# Restauration de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg, Villeneuve d'Ascq

Plan de financement prévisionnel					
Dépenses			Recettes		
	Montant HT	Montant TTC		Montant HT	%
Rénovation objet sacré protégé au titre des Monuments Historiques par classement, pris en charge par l'entreprise Art et Technique du Bois *	10 495	12 594	Département du Nord <sup>2</sup>	6 297	60%
			Villeneuve d'Ascq	4 198	40%
Montant total	10 495	12 594	Montant total	10 495	100%
<p><b>*Seuls les objets protégés au titre des Monuments Historiques (par classement à hauteur de 60%) peuvent faire l'objet d'une demande de subvention</b></p>					
<p><sup>2</sup> <i>Détail du calcul de la subvention : 10 495 x 0,6= 6 297</i></p>					

# Restauration de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg, Villeneuve d'Ascq

Plan de financement prévisionnel					
Dépenses			Recettes		
	Montant HT	Montant TTC		Montant HT	%
Maitrise d'œuvre et travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg protégée au titre des Monuments Historiques par une inscription excepté la partie portail classé*	2 139 172,90	2 567 007,48	DRAC (20% du HT)	427 834,58	20,00%
			Sauvegarde de l'art français (15 000 euros maximum)	15 000,00	0,70%
			Région Hauts de France (20 % du HT plafonnés à 150 000 euros)	150 000,00	7,01%
			Mel fonds de concours" patrimoine"	406 442,85	19,00%
			Plan de relance DSIL 2021	449 226,31	21,00%
			Ville de Villeneuve d'Ascq	690 669,16	32,29%
Montant total	2 139 172,90	2 567 007,48	Montant total	2 139 172,90	100,00%
<p>* La prestation relative à la restauration du portail d'entrée classé Monuments Historiques a été soustraite de la demande ci-dessus puisque celle-ci fait l'objet d'une demande de financement spécifique auprès du Département du Nord</p>					